

Face à l'emploi, les inégalités entre régions sont plus fortes pour les moins diplômés

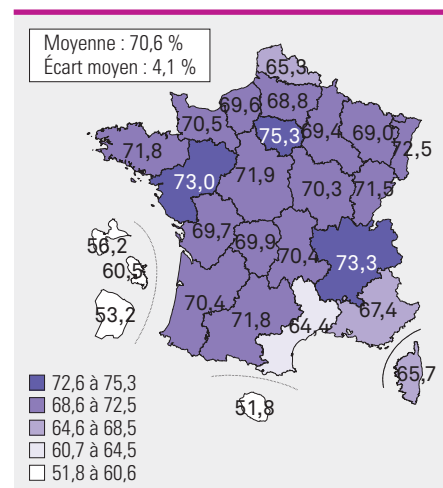
■ Dans toutes les régions françaises, plus les personnes âgées de 25 à 64 ans ont étudié et détiennent des diplômes, plus elles ont un emploi. Alors que les opportunités d'emploi des diplômés sont relativement homogènes sur le territoire, celles des moins formés varient beaucoup d'une région à l'autre. Les régions d'outre-mer et du Nord comptent de fortes proportions de peu diplômés, rarement en emploi, et, de ce fait, de faibles taux d'emploi. À l'opposé, l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes bénéficient des proportions de diplômés de l'enseignement supérieur les plus importantes et des taux d'emploi et du produit intérieur brut (PIB) par habitant les plus élevés. La Bretagne et les Pays de la Loire ont les plus faibles proportions de jeunes de 15 à 29 ans ne poursuivant pas d'études et n'ayant pas d'emploi.

PASCALE POULET-COULIBANDO, DEPP A1

■ Cette étude analyse, pour chaque région française, le lien entre le taux d'emploi de la population et son niveau d'éducation – niveau de diplôme ou, à défaut, niveau de scolarité (SOURCES ET DÉFINITIONS). Les indicateurs sont comparables à ceux publiés par le recueil annuel de l'OCDE *Regards sur l'éducation*, agrégés par niveaux internationaux d'éducation.

En France, les plus fortes proportions des personnes âgées de 25 à 64 ans occupant une activité rémunérée se trouvent en Île-de-France, Rhône-Alpes et Pays de la Loire (FIGURE 1). À l'opposé, les plus faibles proportions sont situées dans les régions d'outre-mer, celles limitrophes de la Méditerranée et le Nord - Pas-de-Calais. Les autres régions présentent des taux d'emploi proches de la moyenne, entre 68,6 % et 72,5 %.

1 – Taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans



Lecture : 75,3 % des personnes âgées de 25 à 64 ans d'Île-de-France occupent un emploi rémunéré.

Source : Insee, Recensement de population 2009 (2007-2011), calculs DEPP

Dans toutes les régions, le taux d'emploi est d'autant plus important que le niveau d'éducation est élevé

Dans toutes les régions, les diplômés de l'enseignement supérieur ont

un taux d'emploi supérieur au taux d'emploi moyen des personnes de 25 à 64 ans. Ainsi, plus de 80 % des diplômés de l'enseignement supérieur long occupent un emploi à la Réunion, où le taux d'emploi est le plus bas, comme en Île-de-France, où ce taux est le plus élevé.

Directrice de la publication :

Catherine Moisan

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

ISSN 1286-9392

Département de la valorisation
et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

Fortes inégalités d'emploi entre régions pour les niveaux d'études les plus faibles

Moins la population a été scolarisée, plus ses opportunités d'emploi sont incertaines et variables d'une région à l'autre. À peine 15 % de la population qui n'a pas été scolarisée a un emploi à la Réunion, pour près de 50 % en Île-de-France, soit 35 points d'écart (FIGURE 2).

Moins de la moitié des personnes ayant eu, au mieux, une scolarité à l'école primaire ou au collège, occupe un emploi dans toutes les régions, hormis l'Île-de-France. Les Franciliens (56 %) ont deux fois plus accès à un emploi que les Guyanais (29 %). Après avoir réussi un brevet d'enseignement secondaire de premier cycle ou avoir étudié au lycée sans la consécration d'un diplôme du second cycle, le taux d'emploi varie de 45 % à la Réunion à 69 % en Île-de-France.

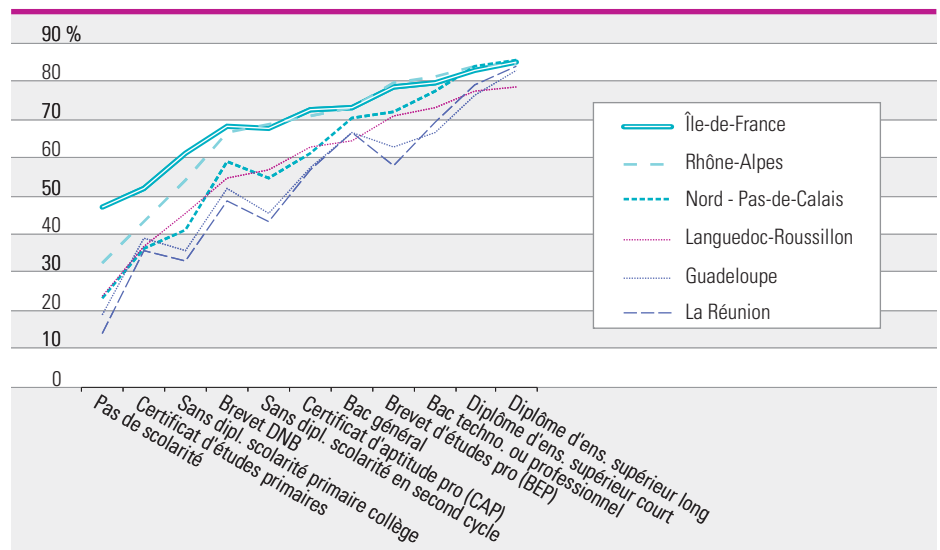
Au final, les « peu diplômés », dépourvus de diplôme de fin d'enseignement secondaire, ont moins d'emploi que la moyenne nationale dans toutes les régions.

Relative homogénéité régionale de l'emploi des diplômés, du CAP à l'enseignement supérieur

Le taux d'emploi par régions des personnes ayant un diplôme de fin d'enseignement secondaire, au moins un CAP, s'échelonnent entre 62 % à la Réunion et 76 % dans les Pays de la Loire, soit 14 points d'écart.

Dotées d'un diplôme d'enseignement supérieur court, validant deux ans d'études après le baccalauréat, les personnes ont un taux d'emploi entre 76 % en Guadeloupe et 85 % en Champagne-Ardenne, soit 9 points d'écart. Avec un diplôme d'enseignement supérieur long, au moins une licence, le taux d'emploi est de 78 % dans le Languedoc-Roussillon à 90 % en Guyane, soit un écart de 12 points.

2 – Taux d'emploi des personnes de 25 à 64 ans de six régions selon leur diplôme et leur scolarité (%)



Note : ont été retenues pour ce graphique les deux régions dont le taux d'emploi est le plus élevé et quatre des régions ayant le taux d'emploi le plus faible : deux régions d'outre-mer et deux régions métropolitaines. Le classement des modalités de diplômes et de scolarité est inspiré par la Classification Internationale Type de l'Éducation (cf. « Sources et définitions »).

Source : Insee, Recensement de population 2009 (2007-2011), calculs DEPP

Des disparités d'emploi selon le diplôme plus fortes dans les régions d'outre-mer et le Nord - Pas-de-Calais

Ainsi, la Guyane présente à la fois le taux d'emploi des régions françaises le plus élevé pour les plus qualifiés et le plus bas pour le niveau d'éducation le plus faible. Un contraste comparable entre les taux d'emploi élevés des diplômés de l'ensei-

gnement supérieur long et ceux très bas des moins formés prévaut en Guadeloupe, à la Réunion et dans le Nord - Pas-de-Calais (FIGURE 2). Le niveau d'éducation est particulièrement discriminant sur le marché du travail de ces régions.

Dans les régions d'outre-mer, les natifs de France métropolitaine partagent avec les habitants qui y sont nés cette incidence particulière du niveau d'éducation, sans qu'interfère la région de naissance (ENCADRÉ).

DISPARITÉS DES TAUX D'EMPLOI DES RÉGIONS D'OUTRE-MER ENTRE NIVEAUX D'ÉDUCATION ET LIEU DE NAISSANCE

L'influence du lieu de naissance sur les chances qu'une personne, âgée de 25 à 64 ans et résidente d'une région d'outre-mer, détienne un emploi est évaluée par un modèle logistique prenant en considération le niveau de diplôme ou de scolarité, l'âge, le genre et la région. Comparées à celles d'un diplômé du CAP, dix des onze modalités de diplôme et de scolarité du recensement (cf. SOURCES ET DÉFINITIONS) ont, à l'analyse, un effet significatif sur les chances d'occuper un emploi, allant de -43 points de pourcentage pour une absence

de scolarité à +22 points pour un diplôme d'enseignement supérieur long. Le genre et la région nuancent. En tenant compte des précédentes caractéristiques, les personnes nées en France métropolitaine n'ont pas significativement plus de chances d'occuper un emploi que celles natives de leur région de résidence, d'outre-mer. L'avantage des natifs de France métropolitaine en matière d'emploi, de près de 20 points en moyenne, est lié à leur niveau d'éducation plus élevé. Les personnes nées à l'étranger éprouvent cependant plus de difficultés. ■

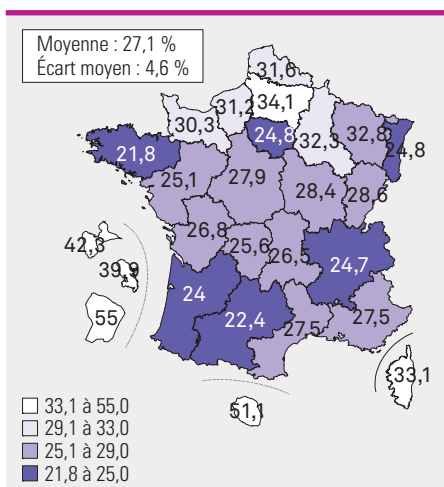
Représentation inégale des plus faibles niveaux d'éducation dans les régions françaises

Les populations les plus inégalement représentées dans les régions françaises sont les personnes aux scolarités les plus courtes et, à l'opposé, celles qui ont accompli les études supérieures les plus longues. 37 % des personnes de 25-64 ans ont au mieux étudié au collège ou à l'école primaire à la Réunion, environ 25 % en Guadeloupe et en Martinique et au moins 20 % en Picardie, Champagne-Ardenne, Haute et Basse-Normandie et dans le Nord - Pas-de-Calais, 13 % en Midi-Pyrénées et en Bretagne. La plupart d'entre elles déclarent une scolarité à l'école primaire ou au collège. Certains ont pour plus haut diplôme l'ancien certificat d'études primaires. La Guyane est la seule région où une population importante (14 % des adultes) indique ne pas avoir eu de scolarité.

Les proportions de titulaires du brevet de fin de premier cycle et de non-diplômés scolarisés en second cycle fluctuent plus modérément, entre 8 et 15 % selon la région.

En totalisant les populations dépourvues d'un diplôme de fin d'enseignement secondaire, la proportion de « peu diplômés » est deux fois plus importante en Guyane et à la Réunion qu'en Bretagne (FIGURE 3).

3 – Proportions de 25-64 ans « peu diplômés » (sans diplôme de fin de secondaire)



Source : Insee, Recensement de la population 2009 (2007-2011), calculs DEPP

Plus d'un quart des Franciliens est diplômé de l'enseignement supérieur long

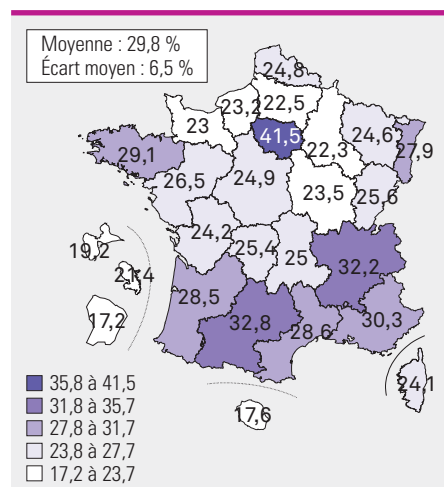
L'Île-de-France se détache des autres régions par une proportion de 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur long de 27 %, soit dix points de plus que la deuxième région : Midi-Pyrénées (17 %). À l'opposé, la Guyane, la Réunion, la Guadeloupe et la Champagne-Ardenne comptent moins de 10 % d'habitants dotés d'un diplôme d'enseignement supérieur long.

Les régions Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Bretagne (15,8 %) devancent l'Île-de-France par leurs proportions plus fortes de diplômés de l'enseignement supérieur court. Ceux-ci sont répartis sur le territoire avec plus d'homogénéité que les diplômés des cycles longs.

Au total, la prévalence des diplômes d'enseignement supérieur parmi les 25-64 ans présente des disparités accusées entre régions. Seules quatre régions comptent plus de diplômés de l'enseignement supérieur que la moyenne (30 %) : l'Île-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur. À l'opposé, trois régions, d'outre-mer, en recensent moins de 20 % (FIGURE 4).

L'importance relative des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population d'une région résulte du développement de son système d'enseignement, mais aussi de migrations. Une

4 – Proportions de 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur



Source : Insee, Recensement de la population 2009 (2007-2011), calculs DEPP

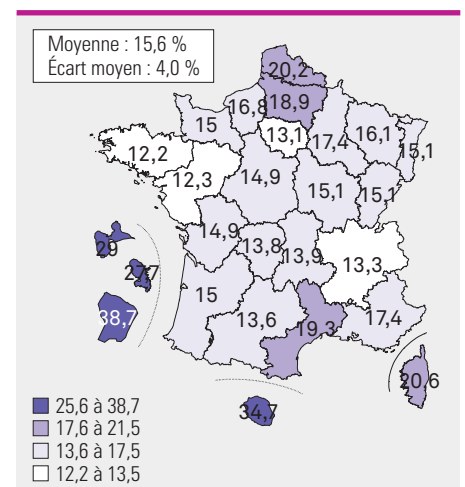
part significative des habitants déménage pour une région où les emplois, sinon les enseignements, leur semblent les plus prometteurs. La moitié des diplômés de l'enseignement supérieur a changé au moins une fois de région ou de pays depuis sa naissance (plus de 60 % en Languedoc-Roussillon et Guyane), quand c'est le cas d'un diplômé de fin de secondaire sur trois. Ainsi, les proportions régionales de 25-64 ans diplômés de l'enseignement supérieur sont-elles fortement corrélées au produit intérieur brut (PIB) régional par habitant.

Ainsi, l'Île-de-France et Rhône-Alpes bénéficient d'importantes proportions de diplômés de l'enseignement supérieur, de PIB par habitant les plus élevés et de fortes proportions de personnes ayant un emploi. À l'inverse, les quatre régions d'outre-mer, le Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Picardie et Champagne-Ardenne cumulent des difficultés d'emploi et un faible niveau d'éducation de leur population.

Opportunités d'emploi et difficultés des jeunes

Plus la population de 25-64 ans occupe d'emplois dans une région, plus les jeunes y bénéficient d'opportunités d'emploi. La Bretagne et les Pays de la Loire comptent moins de 13 % de jeunes de 15 à 29 ans ne poursuivant

5 – Proportions de jeunes de 15-29 ans qui n'étudient pas et n'ont pas d'emploi



Source : Insee, Recensement de la population 2009 (2007-2011), calculs DEPP

pas d'études et n'ayant pas d'emploi (FIGURE 5) ; la moyenne nationale est de 16 %. À l'opposé, cette proportion est de 39 % en Guyane, 35 % à la Réunion, 29 % en Guadeloupe, 28 % en Martinique. Elle est également importante, proche de 20 %, en Corse et dans le

Nord - Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et en Picardie. Cet indicateur de difficultés des jeunes est inférieur à celui suggéré par le taux d'emploi de la population des 25-64 ans en Bretagne et dans les Pays de la Loire, ainsi qu'à la Réunion et en Guadeloupe. ■

en savoir plus

➕ *Regards sur l'éducation 2013*, OCDE, juin 2013.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCES ET DÉFINITIONS

Tous les ans, la France transmet des données sur le niveau d'éducation et d'emploi de sa population à l'OCDE, en vue de la publication d'indicateurs comparables entre pays dans *Regards sur l'éducation*. Elles reposent sur l'enquête Emploi de l'Insee dont le champ est alors la France métropolitaine. La déclinaison régionale réalisée pour la présente étude repose sur les résultats du recensement de la population de l'Insee de 2009, résultant de cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées aux mois de janvier de 2007 à 2011. Les deux sources concordent sur l'emploi. Le niveau d'éducation mesuré par le recensement est un peu plus élevé pour les plus âgés que celui mesuré par l'enquête Emploi.

Les PIB régionaux et de la France métropolitaine par habitant sont calculés par l'Insee, en base 2005, sur la période 2007-2011 (moyenne).

Les valeurs du PIB sont définitives pour 2007 à 2009, semi-définitives pour 2010 et provisoires pour 2011.

Les niveaux d'éducation de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) sont approchés en groupant les 11 modalités de diplômes et de scolarité du recensement de la façon suivante :

- CITE 0 à 2, « peu diplômés » : (1) pas de scolarité ; (2) aucun diplôme mais scolarité jusqu'en école primaire ou au collège ; (3) aucun diplôme mais scolarité au-delà du collège ; (4) certificat d'études primaires ; (5) BEPC, brevet d'enseignement secondaire de premier cycle ;
- CITE 3, diplômés de fin de secondaire : (6) CAP, brevet de compagnon ; (7) BEP ; (8) bac général, brevet supérieur ; (9) bac technologique ou professionnel, brevet professionnel, etc. ;
- CITE 5 et 6, diplômés de l'enseignement supérieur : (10) diplôme de premier cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme des professions

sociales ou de la santé, d'infirmier(ère), qualifié dans cette étude d'« enseignement supérieur court » ; (11) diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire [...], diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat, etc., qualifié ici d'« enseignement supérieur long ».

La CITE distingue les scolarités primaires complètes (niveau 1) des enseignements secondaires de premier cycle suivis jusqu'en troisième (niveau 2). Les taux d'emploi des niveaux 1 et 2 sont croissants, motif pour lequel ce classement a été préféré à celui des modalités du recensement pour la FIGURE 2.

Les trames des quatre cartes sont espacées par des proportions égales de 4 % de la population considérée. De ce fait, la quatrième carte a une classe vide. L'écart moyen (écart-type) évalue les disparités entre régions. C'est la moyenne des écarts entre les taux régionaux et la moyenne (France), pondérée par les parts des populations régionales dans le total. ■